



# FICHE D'INSCRIPTION

## 2018/2019

Date de la 1ère inscription : .....

Cours choisi : .....

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Âge.....Portable (élève).....

Portable (mère).....Portable (père).....

**Adresse mail\***.....@.....

*\*Afin d'éviter toute confusion et pour ne manquer aucune actualité, veuillez-vous inscrire à la newsletter sur le site web <http://www.studiomelodie.org>*

**Facebook** (pour une communication plus facile) : .....

Comment nous avez-vous connu ?  Internet  Amis/Famille  Forum  Autres(Péciser).....

Personne parrainé par : .....

A parrainé :

1 : .....

2 : .....

*Attention ! Les parrainages fonctionnent une fois seulement.*



# COTISATIONS

## 2018/2019

	Sans parrainage	Avec un parrainage	Avec 2 parrainages
Prix (cotisations)	420 €	390 €	360 €

+

	Inscription	Ré-inscription	Plus de 5 ans d'ancienneté
Adhésion	45 €	29 €	Gratuit

Total à régler : .....€

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Paiement	À l'année	Par trimestre	Par mois
Chèques	1.	1. 2. 3.	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.
Espèces			



# RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « STUDIO MÉLODIE »

STUDIO MÉLODIE est une association régie sous la loi 1901 déclarée à la sous- préfecture d'Aix en Provence, sous le n° SIRET 439785742 00016

---

## **ARTICLE 1 : Inscriptions et conditions générales**

Le cours d'essai est gratuit pour les cours collectifs uniquement.

Une inscription doit comprendre :

- Le dossier d'inscription complet et signé.
- Le règlement de l'année complète (en un ou plusieurs chèques)

Remboursement : Aucun remboursement ne sera fait une fois l'inscription faite.

Les cours annulés en cas d'absence du professeur seront rattrapés.

Il n'y a pas de cours collectifs pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

---

## **ARTICLE 2 : Ponctualité**

Le chant est un loisir pour tous, mais pour le respect de chacun, il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours, et de ne pas pénaliser les autres membres du groupe. Un retard ou une absence met rapidement un groupe en difficulté. Si un empêchement veuillez envoyer un message mais Le maître mot : « ASSIDUITE PONCTUALITE »

---

### **ARTICLE 3 : Consignes à respecter pendant les cours**

Les téléphones portables des élèves doivent être éteints.

À chaque cours, chaque élève doit apporter obligatoirement :

- **un classeur ou porte document avec les paroles de ses chansons.**
- **une clé USB pour pouvoir récupérer les playbacks des chansons.**

Afin d'éviter les allées et venues, il est demandé à chaque élève d'apporter sa bouteille d'eau en cours.

---

### **ARTICLE 4 : Tenue vestimentaire**

Durant les cours, aucune tenue n'est imposée, cependant, il est interdit de marcher avec des talons aiguilles à l'intérieur du studio.

Pour les participations aux différents évènements, il sera demandé aux élèves de porter une tenue règlementaire avec des couleurs particulières. Chaque couleurs vous sera transmise via notre groupe Facebook « Les Mélodieux » ou par la newsletter.

---

### **ARTICLE 5 : Radiation - Exclusion**

L'association « STUDIO MÉLODIE » se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne ou son responsable dont le comportement serait jugé néfaste au bon fonctionnement des cours et diverses manifestations. Dans ce cas là, aucun remboursement n'est prévu.

---

### **ARTICLE 6 : Droit à l'image**

Durant les cours, stages, manifestations à l'extérieur, il n'est pas rare que nos photographes soient présents afin d'immortaliser ces moments. Les photos peuvent par la suite être utilisées pour la publicité de l'école (internet, flyers, plaquette). L'anonymat est bien entendu préservé, ainsi que l'intégrité et le respect de vos enfants. Ceci vous oblige cependant, à céder votre droit à l'image.

---

## **ARTICLE 7 : Vols d'objets et effets personnels**

STUDIO MÉLODIE ne peut être tenue pour responsable de tous vols qui peuvent avoir lieu dans les locaux, il est vivement recommandé de faire preuve de vigilance, et d'éviter d'apporter à l'école de chant bijoux, matériel électronique... Les affaires retrouvées lors des cours ou spectacles sont stockées dans le Chalet. A la fin de chaque trimestre, tout ce qui n'a pas été réclamé est donné à une association afin d'aider les plus démunis.

---

## **ARTICLE 8 : Accident – responsabilité des professeurs/des parents.**

« STUDIO MÉLODIE » est assurée pour l'utilisation des locaux qu'elle occupe. L'Association a souscrit un contrat d'assurance chez GAN Sous le N°031432673 qui garantit : « Sa responsabilité civile ainsi que celle de ses adhérents »

Lors des diverses prestations des élèves à l'extérieur, pour les enfants mineurs, les parents doivent être présents, accompagner leurs enfants et les récupérer dès la prestation terminée. Les professeurs prendront en charge les enfants seulement durant la période qui débute de l'entrée dans la zone réservée aux artistes, jusqu'à la fin de la prestation.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'école sur les heures des cours. Il vous est donc demandé de récupérer vos enfants à l'heure, et de prévenir en cas de retard éventuel.

Le parking des studios Mélodie est **privé et se trouve après le portail blanc**. Il est strictement interdit de stationner avant le portail dans le chemin privé sous peine d'enlèvement. Un parking est disponible dans le chemin de Marthe ou à l'entrée de la voie 181. **Le portail s'ouvre 15min avant le début et la fin de chaque cours.**

---

## **ARTICLE 9 : SPECTACLE**

La participation aux spectacles signifie de nombreuses heures de répétitions, et un investissement important de la part des élèves et des parents. Toute absence en répétitions entraînera l'exclusion de l'élève des chansons de groupe. Le coach, Patricia Giordano, se réserve le droit de votre participation.

L'association organise un spectacle par trimestre. Ils ne sont pas obligatoire !

Des codes couleurs sont donnés pour chaque évènement, il est impératif de les respecter jusqu'à la fin du show.

Chaque élève doit se présenter maquillé et coiffé pour le spectacle. Si à son arrivée, Patricia considère que l'élève n'est pas assez maquillé, il devra alors se faire maquiller sur place par des professionnels et vous devrez alors régler la somme de **10€**.

Si vous avez été choisi pour effectuer un solo sur scène, un minima d'une réservation de 2 personnes est imposé par artiste. Si cela n'est pas possible, vous devrez vous acquitter de la somme de 35€ ou ne faire que le morceau de groupe.

Si vous réservez 10 places, la 11ème sera gratuite.

Si vous réservez 20 places, vous pourrez faire un deuxième solo ou duo + 2 places gratuite.

Il est interdit de filmer avec des caméras les spectacles.

---

## **ARTICLE 10 : Communication**

Afin d'éviter les problèmes de communication qui peuvent se produire, et pour que tout le monde puisse bénéficier de toutes les informations, tout au long de l'année nous communiquons EXCLUSIVEMENT par le biais d'internet. Nous ne distribuons pas de papiers aux enfants. Pensez à regarder régulièrement le groupe Facebook « Les mélodieux » et de vous inscrire à la newsletter de notre site internet.

### LES DATES À RETENIR

- ➔ **Samedi 29 septembre 2018** : MasterClass® sur la respiration
- ➔ **Samedi 13 octobre 2018** : Cérémonie d'ouverture de la saison 2018/2019 à l'Espace Tino Rossi (*Chemin du Grand Puits, 13170 Les Pennes-Mirabeau*)
- ➔ **Samedi 17 novembre 2018** : MasterClass® sur la Maîtrise Vocale
- ➔ **Samedi 8 décembre 2018** : Soirée « scène ouverte » au Chalet Frédéric Mistral (245 *Chemin des Barnouins, 13170 Les Pennes-Mirabeau*)
- ➔ **Samedi 15 décembre 2018** : MasterClass® enregistrement
- ➔ **Samedi 26 janvier 2019** : MasterClass® sur les interprétations et les émotions
- ➔ **Samedi 2 mars 2019** : MasterClass® scénique
- ➔ **Samedi 16 mars 2019** : Show du printemps 2018/2019 à l'Espace Tino Rossi (*Chemin du Grand Puits, 13170 Les Pennes-Mirabeau*)

- ➡ **Samedi 30 mars 2019** : MasterClass® sur la préparation aux castings et concours de chant
- ➡ **Du mercredi 10 au vendredi 12 avril 2019** : stage création d'une cover vidéo
- ➡ **Samedi 18 mai 2018** : MasterClass® sur les harmonies
- ➡ **Samedi 1 juin 2018** : MasterClass® Marketing musical et gérer les réseaux sociaux

## À SAVOIR

- ☼ Les MasterClass sont des cours de perfectionnement et de partage d'expérience donner par un expert de chaque discipline. Nous travaillerons pendant 2 heures en profondeur chaque thème. Le prix est de **20€** pour un atelier (si vous êtes déjà inscrit dans l'association « Les Studios Mélodie »).
- ☼ Nous aurons seulement en janvier 2019 la date du spectacle de fin d'année 2018/2019 que nous vous communiquerons immédiatement.

Site: [studiomelodie.org](http://studiomelodie.org)

Facebook: STUDIO MÉLODIE

Mail: [studiomelodie@gmail.com](mailto:studiomelodie@gmail.com)

Snapchat : patougmelodie

Instagram : Studio Mélodie

Merci de votre collaboration pour une très belle année ensemble !

L'équipe STUDIO MÉLODIE

## **Signature**

*(Précédée de la mention Lu et Approuvé)*



# AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

***Ce document est à joindre, complété et signé, au formulaire d'inscription.***

Je soussigné(e).....

Adresse complète :

.....  
.....  
.....  
.....

accepte d'être pris en photo et en vidéo par un professionnel lors des différents spectacles tout au long de l'année.

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et ne demande aucune contrepartie à l'association.

Je donne l'autorisation à l'association de présenter mon image dans le respect des droits de ma personne pour toute diffusion et sur tous les supports jugés utiles par l'association « Les Studios Mélodie ».

L'autorisation est valable indéfiniment.

A.....

Le ..... / ..... / .....

**Signature**